

AVIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda se réunira, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 06 novembre 2025 à 18h00.

DÉCISIONS

RÉALISATION DES LIGNES DE TRÉSORERIE

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 600 000 EUROS

Par décision en date du 11 septembre 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a contracté une convention de réservation de trésorerie d'un montant de 600 000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne. Les caractéristiques en sont les suivantes :

- **Montant** : 600 000 euros maximum.
- **Durée** : la réservation de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 3 décembre 2025.
- **Mise à disposition des fonds** : par virement à l'ordre du Comptable Public.
- **Remboursement des fonds** : par virement sur le compte interne désigné par la Banque.
- **Taux d'intérêt** : Les utilisations porteront intérêt sur le Taux des Euribor 1 semaine majoré de 1.17 %, hors frais conformément aux dispositions de la proposition de convention de réservation de trésorerie.
- **Frais de dossier** : un forfait de 700 euros sera versé à la Caisse d'Épargne en une seule fois sur le compte ouvert à la Caisse d'Épargne, dès signature de la convention de réservation de trésorerie.
- **Commission de non-utilisation** : Une commission de non-utilisation sera calculée au taux de 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'en-cours quotidien moyen, avec une périodicité identique aux intérêts.
- **Taux effectif global** : compte tenu de l'ensemble des conditions financières énoncées au contrat, les tirages étant productifs d'intérêts à taux variable, il est impossible de calculer un taux effectif global valable sur toute la durée du contrat. Si l'indice EURIBOR à 1 semaine devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.
- **Conditions de remboursement anticipé** : Sur le taux moyen mensuel des Euribor 1 semaine, l'emprunteur a la possibilité à tout moment, d'effectuer à son gré, en tout ou partie le remboursement des fonds mis à sa disposition.

CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES

CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Par décision en date du 13 octobre 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a autorisé les associations nommées ci-dessous à utiliser les salles suivantes :

- Salle des Arts Martiaux : Gorin Kiai Jutsu – Judo Club du Vallespir – Académie Aïkiryu – Fight Académie Self Défense – L'Amélien Full Contact – Graine de Lumière – Aspres Vallespir – Yoga Ayurveda ;
- Mille Jeunes : Aspres Vallespir – Les voies du son ;
- Stades : Olympique du Haut Vallespir – École de Rugby – Rugby Club Féminin – Foot Loisirs – Entente Haut Vallespir.

Les conventions sont consenties à compter du jour de leurs signatures jusqu'au 30 juin 2026. Ces mises à disposition sont consenties à titre gracieux.

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

CONCLUSION D'UN MARCHÉ DE SERVICES

Par décision en date du 15 octobre 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a décidé, à l'issue de l'examen des offres, de retenir pour la mission de Contrôle Technique pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un réseau géothermal l'entreprise SOCOTEC. Le montant de l'offre s'élève à 6 450,00 € HT, soit 7 740,00 € TTC.

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

CONCLUSION D'UN MARCHÉ DE SERVICES

Par décision en date du 15 octobre 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a décidé, à l'issue de l'examen des offres, de retenir pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un réseau géothermal l'entreprise SOCOTEC. Le montant de l'offre s'élève à 4 818,00 € HT, soit 5 781,60 € TTC.

DÉLIBÉRATIONS

01 – LANCEMENT PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE VOIRIE DE L'AVENUE DE FORT-LES-BAINS DANS SA TOTALITÉ

02 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

03 – CORRECTION SUR EXERCICES ANTÉRIEURS : RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS

04 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE « AMÉLIE – PAÏS CATALÀ »

05 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU « COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA »

06 – PARTICIPATION COMMUNALE À L'ACQUISITION DE SYSTÈMES D'ACCÈS INTERNET PAR SATELLITE (STARLINK) POUR LES HABITANTS DE MAS PAGRIS

07 – ABANDON DU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE THERMO-LUDIQUE

08 – MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA VILLE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA AUPRÈS DE LA COMMUNE D'ARLES-SUR-TECH

09 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COLLABORATION ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ MILLENNIUM H2O

10 – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LE SERVICE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA, D'ARLES-SUR-TECH ET DE MONTBOLO (SIAAAM)

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 30 octobre 2025.

Le Maire,
Marie COSTA

